

Les propriétaires forestiers privés entre logique patrimoniale et logique entrepreneuriale ?

Les trois quarts de la forêt de France métropolitaine, soit 10,7 M ha sont détenus par des propriétaires privés, qu'il soient des personnes physique (elles détiennent 75% de ces 10,7 M ha) ou des personnes morales (25%). L'importance en surface de la forêt privée permet de comprendre que les attitudes et les choix des propriétaires vis-à-vis de la mise en valeur de leurs forêts vont être déterminants pour la production de biens et services par la forêt française. Quelles relations entretiennent ils avec leur forêt ? Comment valorisent-ils ce patrimoine ? Quelles sont leurs opportunités ?

Quelles relations les propriétaires entretiennent-ils avec leurs forêts ? Un attachement commun avec les autres Français

La forêt privée française demeure, sans conteste, un bien à caractère très familial. En effet, la transmission familiale se révèle comme le facteur essentiel dans le processus d'acquisition. Près de trois propriétaires sur quatre reçoivent leur premier « bien forestier » par héritage ou par donation (fig. 1). Il en résulte que, compte-tenu de l'augmentation de l'espérance de vie, cette transmission se produit à un âge de plus en plus tardif du légataire des héritiers. Ainsi, plus de 50% des propriétaires privés ont plus de 65 ans, et 80% de ces propriétaires sont retraités (fig.2). Cette donnée sociologique est peut-être liée à une plus ou moins grande inclinaison à entreprendre et investir. S'inscrivant aussi dans la durée, la forêt apparaît comme un patrimoine foncier que l'on conserve de nombreuses années afin de le transmettre aux générations suivantes. Pour les propriétaires, l'attachement affectif au territoire pour le plaisir qu'il procure ou ce qu'il représente (l'histoire familiale, les racines) est très important. Ce lien très fort prime bien souvent sur la logique économique : pour une majorité de propriétaires, les bois sont un élément constitutif de leur patrimoine plutôt qu'un moyen de production et de revenus. (cf. fig.3). Toutefois, on observe quelques variations régionales (en Aquitaine par exemple, la logique économique est plus forte).

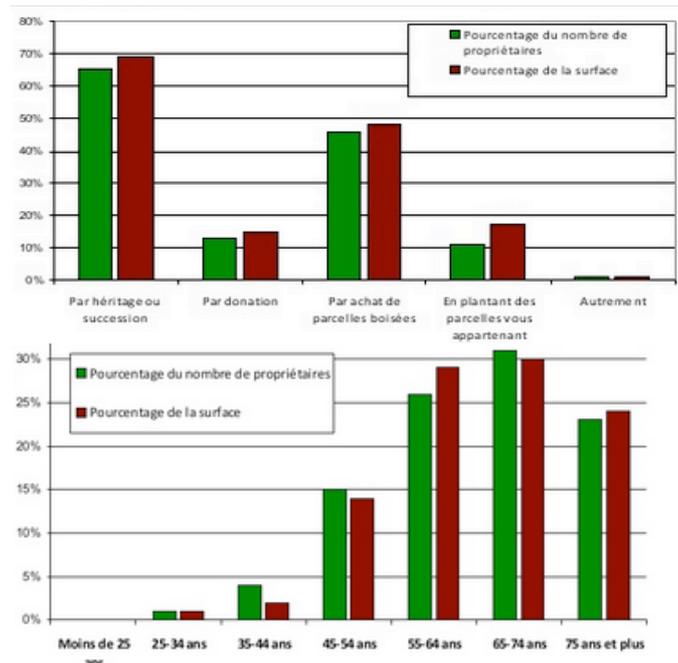


Figure 1. Mode d'acquisition de la propriété forestière et Figure 2. Âge du propriétaire (en % de la surface et % du nombre de propriétaires)

- Source : enquête RESOFOP - Credoc 2015 - analyse CNPF 2015) Cette enquête téléphonique a concerné 2800 propriétaires forestiers privés de plus de 4 hectares de bois en France métropolitaine. A partir de cet échantillon, les réponses permettent de dresser la carte d'identité de 443 000 propriétaires pour une surface de 8 341 000 hectares.- <http://www.slideshare.net/foretpriveefrancaise/mobilisons-le-bois-enquete-resofop-2015?ref=http://www.cnpf.fr/4-directory/n/resofop-l-observatoire-des-forestiers-privés/n:35>

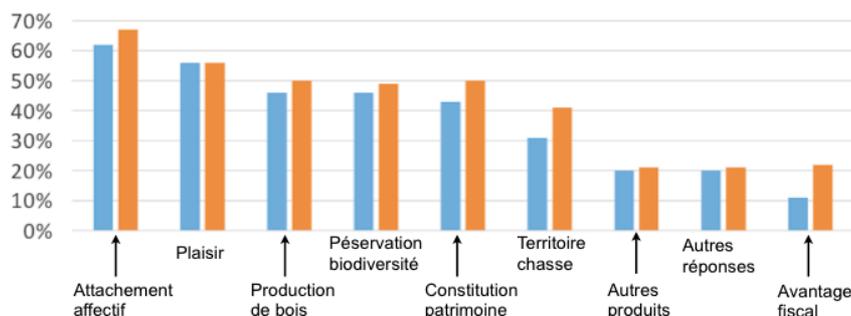


Figure 3. Différents intérêts portés par les propriétaires à leur forêt (de 4 ha et plus) exprimés en % du nombre total de propriétaires et de la surface possédée - Source : Resofop - Credoc 2015 - analyse CNPF 2015)

Les résultats montrent que deux tiers des propriétaires forestiers éprouvent un lien affectif pour leur forêt, et qu'elle est pour la moitié d'entre eux une source de plaisir. La production de bois, tant pour les besoins personnels en bois de chauffage que pour ceux de l'industrie, et la préservation de la biodiversité sont presque à égalité. La constitution d'un patrimoine, qui est à la fois rationnel et affectif, apparaît ensuite ; les usages traditionnels (chasse, cueillette des champignons) viennent après. Enfin, contrairement à une idée reçue, les avantages fiscaux liés aux forêts ne constituent pas l'objectif dominant, et concerne surtout les propriétés de plus grande taille. **L'attachement à la forêt n'est d'ailleurs pas propre aux propriétaires forestiers : les Français ont développé une relation très forte à la forêt.** Celle-ci est devenue un lieu de loisir. La sortie en forêt est une pratique très populaire depuis les années 1960. La forêt française accueille chaque année environ 500 millions de visites. Si on va surtout en forêt pour se détendre au calme dans la nature, le temps d'une promenade de quelques heures, on y va aussi le plus souvent pour profiter d'un temps de convivialité et de partage en famille ou avec des amis. Dans une société aujourd'hui urbaine à 80% l'attachement des Français à la forêt va bien au-delà de l'intérêt qu'on lui porte comme espace de détente et de loisirs. Bien que les Français apprécient en majorité une forêt « entretenue et légèrement aménagée (par exemple, débroussaillée et comportant des sentiers forestiers) » dans le même temps, l'image mythique d'une forêt vierge de toute intervention humaine reste très forte. Cette vision chargée d'émotions explique que la récolte du bois est parfois considérée comme une action nuisible pour la forêt !

La forêt : un patrimoine à valoriser ?

En économie, comme dans les autres sciences sociales, le patrimoine connaît une double acception. La première, de construction juridique, renvoie aux actifs détenus par un individu. Elle est fondée sur la

notion de propriété et représente les biens individuellement appropriés. La seconde possède une dimension collective. C'est le patrimoine commun, dont le titulaire est le responsable avant d'en être le propriétaire. Les économistes définissent l'actif comme un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. Dans ce cadre, la forêt correspond en tout point à un actif économique puisque les propriétaires et exploitants forestiers peuvent l'exploiter en vue d'accroître leurs revenus. Cela peut être également un actif immobilisé : les titres de la presse économique (fig.4) sur « ce filon à exploiter », un « placement anti-crise », qui peut promettre, à condition d'être patient, des profits intéressants.

FINANCES PERSO > ACTUALITÉS

INVESTIR DANS LES FORÊTS, UN PLACEMENT ANTI-CRISE



Vous cherchez un placement sûr pour du très long terme, qui vous assure un petit complément de revenus régulier, dispose d'un avantage fiscal très intéressant et permet de diversifier votre patrimoine en période de crise... Regardez du côté des bois et forêts.

Figure 4. Un titre de la presse économique - Source : Capital (29 mai 2012)

Valoriser économiquement sa forêt fait partie des préoccupations du propriétaire. Dans l'enquête Resofop 2015 mentionnée ci-dessus, 70% d'entre eux expriment leur consentement à couper du bois pour les propriétés entre 4 et 10 hectares et même 100% pour les propriétés les plus importantes. La **production de bois**, bien que non exclusive de celle d'autres biens et services, est pour eux un objectif important, ainsi deux tiers des propriétaires déclarent avoir coupé du bois dans les cinq dernières années. L'acte de couper du bois est revendiqué comme une fierté et une responsabilité environnementale, et perçu comme une contribution à l'économie générale, même si c'est aussi une contrainte, acceptée parce que nécessaire à «l'entretien» de la forêt (fig.5). Les propriétaires forestiers privés récoltent annuellement près de 45 millions de m³ de bois pour la commercialisation et leur auto-consommation (essentiellement bois de feu), soit environ 75% de la récolte nationale. Ce chiffre est en mettre en parallèle avec la part des forêts privées dans la surface forestière nationale soit également 75%. **Contrairement aux idées reçues, la forêt privée n'est donc pas une «belle endormie», elle alimente de façon majeure le secteur aval.**

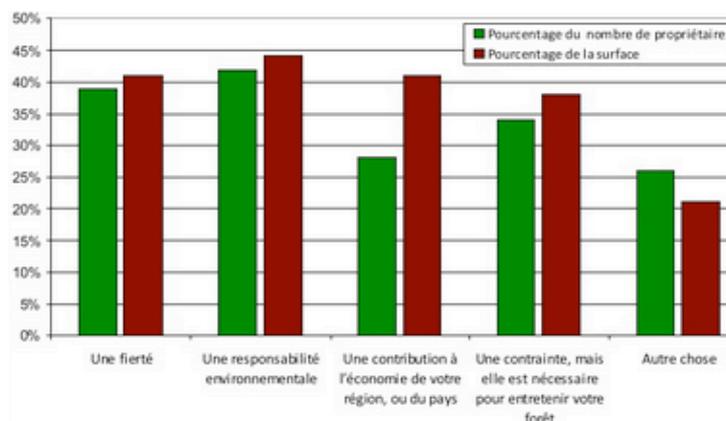


Figure 5. Comment la coupe de bois est ressentie par les propriétaires (expression en % du nombre total de propriétaires et de la surface possédée)- Source : Resofop - Credoc 2015 - analyse CNPF 2015

Cependant la volonté entrepreneuriale des propriétaires forestiers peut être freinée par une série de facteurs adverses dont l'accumulation peut paralyser les comportements : i) l'érosion continue du prix des bois feuillus et même résineux (pourtant plus demandés) et la hausse continue du coût de la main d'oeuvre : en 1960, 1 m³ payait 3 heures de travail en forêt, en 2010, il paye 7 minutes, même les progrès de productivité ne peuvent pas l'atténuer ; ii) la forte diminution des incitations au reboisement ; iii) l'augmentation des risques perçus par le propriétaire : dégâts de gibier, les tempêtes, les questions phytosanitaires, mais aussi la prise de conscience récente du changement climatique comme l'a montré une enquête spécifique. D'autres facteurs affectent négativement la mobilisation du bois, comme l'accessibilité aux parcelles et la faible taille de celles-ci, diverses réglementations (dont celles sur les coupes de bois). L'acceptabilité des coupes par les propriétaires, révélée par l'enquête de 2011, dépend de trois conditions principales : le prix du bois, la qualité des travaux d'exploitation, le degré de confiance dans l'opérateur qui la réalise (source Forêt-entreprise, 2015).

Malgré les freins, la valorisation économique est nécessaire car il est du devoir des propriétaires de satisfaire la demande en bois, produit écologique : il ne peut pas y avoir de gestion durable de la forêt sans valorisation économique puisque la gestion durable comprend la valorisation économique, sociale et environnementale (voir ci-dessous).

Les propriétaires forestiers : quelles opportunités pour une gestion forestière diversifiée intégrant les dimensions environnementales et sociales ?

À travers les documents de gestion durable, et grâce à l'adhésion à un système de certification, les propriétaires forestiers prennent en compte les services écosystémiques que peut donner la forêt, mais sans être rémunérés, le revenu principal perçu étant éventuellement celui des ventes de bois. Pour autant, la mise en œuvre de principes de sa gestion durable répond à une attente du marché et ouvre donc aux propriétaires de nouvelles perspectives. De nombreuses réflexions sont en cours sur la question de la

rémunération des biens et services écosystémiques divers, aujourd'hui non marchands, qui permettrait aux propriétaires de diversifier la valorisation de leur forêt, mais elles soulèvent de nombreuses questions (cf. fiche 4.11). Ainsi certains biens et services (biodiversité) sont des biens publics : l'ensemble de la collectivité retire des bénéfices d'une éventuelle protection dont le coût est assumé par le propriétaire. Cette situation ne favorise donc pas spontanément la production de biens et service divers par les propriétaires. Il faut donc établir des mécanismes incitatifs, dont la **contractualisation** sur la base d'objectifs clairs définis en commun. Cet outil montre une triple efficacité, environnementale, sociale et économique. *«Généralement, les contrats de «services» sont bien perçus par les propriétaires, qui se sentent valorisés et reconnus dans leur dimension de gestionnaire patrimonial (le propriétaire participe à la construction du plan d'action, lequel intègre ses contraintes économiques, ses objectifs...). Le contrat transforme ainsi le propriétaire et le gestionnaire forestier en offreurs de services et les pouvoirs publics en demandeurs de services particuliers.» (Brahic, RFF - 2012).*



Figure 6. Par contrat, un fournisseur d'eau contribue à préserver un bassin-versant forestier en amont du barrage contre les incendies pour garantir les futurs services d'eau potable (Photo C. Birot)

Encadré 1. Les propriétaires et les paiements pour services écosystémiques. Les propriétaires forestiers sont plus nombreux (48%) que les autres Français (36 %) à se déclarer très sensibles aux questions environnementales (étude Crédoc, 2010). Ce facteur pourrait favoriser l'acceptabilité et la participation à des contrats de PSE des trois catégories de propriétaires identifiées par cette étude, : i) les propriétaires qui ne retirent aucun revenu de leur propriété (et dont la forêt est simplement un élément constitutif de leur patrimoine) auraient la satisfaction d'agir pour l'environnement ; ii) les propriétaires pour lesquels la forêt coûte de l'argent pourraient envisager de contracter afin de limiter leur perte financière, en devenant fournisseurs de services environnementaux ; iii) les propriétaires pour lesquels la forêt rapporte de l'argent pourraient bénéficier d'une meilleure image en conciliant production et préservation (par exemple, via la certification de leurs produits-bois). (Source : Brahic, 2012)

La gestion durable des forêts : une responsabilité partagée ?

Le principal défi est de concilier les attentes des différents usagers des forêts, de l'exploitant au promeneur en passant par les personnes qui y travaillent. Ce qui passe par la mise en place d'un dialogue permanent entre les différents acteurs qui ont un intérêt à la forêt, préalable indispensable pour que chaque acteur comprenne les craintes et les attentes de chaque partie-prenante. Ainsi, la forêt devient l'affaire de tous, et la responsabilité de la préservation de la ressource devient une responsabilité collective. Chaque acteur a des droits et des obligations : i) les propriétaires et exploitants forestiers doivent fournir à la société un produit tout en veillant à exploiter la ressource de manière durable car seule une exploitation durable permet la régénération de la forêt ; ii) les usagers de la forêt doivent respecter des règles de bonne conduite lorsqu'on s'y promène : ne pas laisser ses déchets, ne pas faire de feu, ne pas déranger les animaux, etc. ; iii) les consommateurs doivent tirer la filière vers le haut en consommant des produits issus des forêts gérées durablement encourageant ainsi les professionnels à adopter des pratiques responsables.

Ce qu'il faut retenir

- Les 2/3 des propriétaires ont un lien affectif pour leur forêt, bien hérité de leur famille
- La production ligneuse n'est pas l'objectif premier des propriétaires sauf pour les plus grandes propriétés, mais la forêt privée assure tout de même 63% de la récolte annuelle de bois commercialisé
- La sensibilité environnementale des propriétaires est importante
- La diversification de la valorisation de leur forêt par les propriétaires est pour une part liée au développement d'instruments adéquats de paiement des services environnementaux
- La gestion durable de la forêt dépend de l'engagement de tous les acteurs